RCS : FORT DE FRANCE
Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00069
Numéro SIREN : 303 160 717
Nom ou dénomination : SOCIETE ABADIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2020 sous le numéro de dépôt 1327

20500132?

SOCIETE ABADIE

S.A.S. au capital de 40 000 €
RCS : Fort-de-France 303 160 717
Siège social : ZAC de Rivière Roche
97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Certifié Conforme.

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Regionale de Fort-de-France

SOCIETE ABADIE

S.A.S. au capital de 40 000 €
RCS : Fort-de-France 303 160 717
Siège social : ZAC de Rivière Roche
97200 Fort-de-France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société Abadie S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abadie S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société détient des stocks de matières premières et marchandises valorisés à 494 K€ bruts non dépréciés, soit 32% du total bilan. Ces stocks font l'objet en fin d'exercice, d'une analyse en vue de déterminer s'ils doivent être dépréciés. Les méthodes de valorisation et de détermination des dépréciations sont décrites en annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde cette analyse sur la base des éléments disponibles, et nous ont permis d'apprécier, notamment par l'assistance à l'inventaire physique, d'apprécier le caractère raisonnable de l'absence de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lamentin, le 28 juin 2019

M.G. Audit
Commissaire aux comptes



Fabrice Marraud des Grottes
Gérant

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS ABADIE
97200 FORT DE FRANCE

Page 2

BILAN ACTIF

M.G. AUDIT
DOUBLON
AVANT APRÈS COMPTE
Commissaire aux comptes

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Variations Euros	Variations %
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	32 248	27 108	5 140	7 132	1 992-	27.93
	Fonds commercial (1)	45 735		45 735	45 735		
	Autres immobilisations incorporelles	16 349		16 349	18 256	1 907-	10.45
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	861 711	848 414	13 297	15 497	2 200-	14.20
	Autres immobilisations corporelles	500 990	315 419	185 571	154 416	31 155	20.18
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	54 138		54 138	54 138		
	Total II	1 511 170	1 190 941	320 229	295 374	24 856	8.41
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	376 326		376 326	381 916	5 590-	1.46
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	36 072		36 072	42 267	6 195-	14.65
	Marchandises	81 285		81 285	114 215	32 931-	28.83
	Avances et acomptes versés sur commandes	92 346		92 346	12 435	79 912	642.66
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	263 727	16 656	247 071	143 092	103 979	72.67
	Autres créances	39 900		39 900	29 380	10 521	35.81
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	3 286		3 286	3 286		
	Disponibilités	355 623		355 623	372 813	17 190-	4.61
	Charges constatées d'avance (3)	4 377		4 377	5 207	830-	15.95
	Total III	1 252 943	16 656	1 236 287	1 104 410	131 877	11.94
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 764 113	1 207 597	1 556 516	1 399 784	156 732	11.20

(1) Dont droit au bail 45 735
(2) Dont à moins d'un an 0-
(3) Dont à plus d'un an

Montant des opérations avec les entreprises liées figurant dans les postes concernés

Michel CASSIUS de LINVAL

M.G. AUDIT
DOCUMENT
AVANT FAIT L'OBJET
DE LA CERTIFICATION
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31 12 2018 12	Exercice N-1 31 12 2017 12	Euros	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Reserves statutaires ou contractuelles				
	Reserves réglementées				
	Autres réserves	458 107	427 175	169 368	39.62
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	222 530	169 068	391 598	231.62
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	724 637	502 107	222 530	44.32
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	198 553	169 995	28 559	16.80
	Concours bancaires courants	509	51	479	842.16
	Emprunts et dettes financières diverses	27 656	219 753	192 098-	87.41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	72 238	22 861	49 376	215.99
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 337	291 983	34 354	11.77
	Dettes fiscales et sociales	167 038	156 977	10 062	6.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	39 528	36 056	3 472	9.63
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	831 879	897 677	65 798-	7.33-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 556 516	1 399 784	156 732	11.20
	(1) Dont à moins d'un an (a)	664 983	753 626		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31 12 2018 12			Exercice N-1 31 12 2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	183 594		183 594	136 715	46 880	34.29
Production vendue de biens	3 106 834		3 106 834	2 764 180	342 654	12.40
Production vendue de services	162 330		162 330	145 382	16 948	11.66
Chiffre d'affaires NET	3 452 759		3 452 759	3 046 277	406 482	13.34
Production stockee			6 195-	10 942	4 747	43.38
Production immobilisee						
Subventions d'exploitation			37 384	489	36 895	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 459	8 622	6 163-	71.48
Autres produits			24 133	16 349	7 784	47.60
Total des Produits d'exploitation (I)			3 500 540	3 060 795	439 744	14.37
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			58 914	119 599	60 684-	50.74-
Variation de stock (marchandises)			32 931	86 096-	119 026	138.25
Achats de matieres premières et autres approvisionnements			1 433 701	1 273 848	159 853	12.55
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 590	123 290	117 701-	95.47-
Autres achats et charges externes *			1 164 891	1 075 987	21 [illegible]	[illegible]
Impôts, taxes et versements assimilés			36 803	31 219	5 584	17.89
Salaires et traitements			464 336	495 400	31 064-	6.27
Charges sociales			112 450	124 093	11 643-	9.38
Dotations aux amortissements et depreciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 778	41 999	2 779	6.62
Sur immobilisations : dotations aux dépreciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépreciations			1 053	9 928	8 875-	89.39
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 610	3 603	2 007	55.70
Total des Charges d'exploitation (II)			3 251 056	3 212 871	38 185	1.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			249 483	152 076-	401 559	264.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Benefice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Ou : Produits (sauf produits financiers et produits exceptionnels)
(2) Ou : Charges (sauf charges financières et charges exceptionnelles)

SAS ABADIE
97200 FORT DE FRANCE

M.G. AUDIT
DOCUMENT
AVANT-PROJET
DE RAPPORT
Exemplaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N/N-1 Euros	Ecart N/N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		475	475-	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	845	7	838	12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	845	482	363	75.30
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	10 840	15 674	4 834-	30.84-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 840	15 674	4 834-	30.84-
2. Résultat financier (V-VI)	9 995-	15 192-	5 197	34.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	239 488	167 268	406 756	243.18
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur operations de gestion	1 556		1 556	
Produits exceptionnels sur operations en capital	415		415	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 971		1 971	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 260	4 500	10 760	239.11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 219		6 219	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	21 479	4 500	16 979	377.31
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 508-	4 500-	15 008-	333.51-
Participation des salaries aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 550-	2 700-	150	5.56
Total des produits (I+III+V+VII)	3 503 355	3 061 277	442 078	14.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 280 825	3 230 345	50 480	1.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	222 530	169 068	391 598	231.62

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Nous attirons votre attention sur le rapport d'Expert Comptable

Michel CASSIN S de FINVAL

M.G. AUDIT
DOCUMENT
ANNEXE
DE NOS CONTROLES

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1 I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 11 83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Abadie est intégrée fiscalement avec la société Reygal.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 35 886 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 35 886 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	35 886
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	35 886

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	96 239		[illegible]
Installations techniques, Materiel et outillage industriel		856 201		5 61
Installations générales agencements aménagements divers		380 676		59 31[illegible]
Materiel de transport		9 071		
Materiel de bureau et informatique, Mobilier		68 458		[illegible]
	TOTAL	1 314 407		77 75[illegible]
Prêts, autres immobilisations financières		54 138		
	TOTAL	54 138		
	TOTAL GENERAL	1 464 783		84 409

M.C. AUDIT
DOCUMENT

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 548	0	94 332	94 332
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			861 711	861 711
Installations générales agencements aménagements divers		19 056	420 940	420 940
Matériel de transport		9 070	1	1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 339	80 049	80 049
TOTAL		29 465	1 362 701	1 362 701
Prêts, autres immobilisations financières			54 138	54 138
TOTAL			54 138	54 138
TOTAL GENERAL	8 548	29 465	1 511 170	1 511 170

Le poste "immobilisations incorporelles" comprends 16.349 € d'immobilisations en cours corporelles au 31 12 2018.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	25 116	16 035	14 043	27 108
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	840 704	7 710		848 414
Installations générales agencements aménagements divers	244 341	13 393		257 734
Matériel de transport	9 071		9 070	1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 178	7 640	133	57 684
TOTAL	1 144 294	28 743	9 204	1 163 833
TOTAL GENERAL	1 169 410	44 778	23 247	1 190 941

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Amortissements dérogatoires Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	16 035				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 710				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 393				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 640				
TOTAL	28 743				
TOTAL GENERAL	44 778				

SAS ABADIE
97200 FORT DE FRANCE

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 039	1 053	1 436		16 656
TOTAL	17 039	1 053	1 436		16 656
TOTAL GENERAL	17 039	1 053	1 436		16 656
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 053	1 436		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	54 139	0	54 139
Autres créances clients	263 727	263 727	
Personnel et comptes rattachés	12 762	12 762	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30	30	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 443	5 443	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	392	392	
Débiteurs divers	21 274	21 274	
Charges constatées d'avance	4 377	4 377	
TOTAL	362 143	308 004	54 139

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum a l'origine	529	529		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	198 553	31 657	135 065	31 831
Emprunts et dettes financières divers	343	343		
Fournisseurs et comptes rattachés	326 337	326 337		
Personnel et comptes rattachés	29 710	29 710		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 484	94 484		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 004	22 004		
Autres impôts taxes et assimilés	20 840	20 840		
Groupe et associés	27 312	27 312		
Autres dettes	39 528	39 528		
TOTAL	759 641	592 745	135 065	31 831
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 442			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES ORDINAIRES	16.0000	2 500			2 500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art R 123-186, al 4)

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2 10)

Nature	Montant des éléments Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	Montant de la dépréciation
STE GAM - LES MANGLES	48 735			48 735	
Total	48 735			48 735	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	32 248	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Categorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	I	3 à 10 ans
Matériels et outillages	D	2 à 8 ans
Materiel de transport	L	4 à 5 ans
Matériel de bureau	L et D	3 à 10 ans
Mobilier	L	5 à 10 ans
Matériel informatique	D	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de

DOCUMENT AVANT LE VISA DE NOS CONFRÈRES Commissaire aux Comptes

stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2 3 2 et 831-2 6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	11 637
Total	11 637

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	873
Emprunts et dettes financières diverses	6 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 252
Dettes fiscales et sociales	61 219
Autres dettes	39 227
Total	226 870

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 377
Total	4 377

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 833-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	16
Total	18

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	10 840	845
Dont entreprises liées	6 300	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art 831-2 9)

Engagements financiers

(PCG Art 831-2 9)

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

GARANTIE DOUANE - CREDIT ENLEVEMENT - BNP	15 000
FACILITE DE CAISSE EFICAM - REYGAL	100 000
FACILITE DE CAISSE BNP - REYGAL	100 000
Total	215 000

ANNEXE

Exercice du 01 01 2018 au 31 12 2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2 9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	426
55 à 59 ans	6 à 10 ans	29 804
45 à 54 ans	11 à 20 ans	46 249
35 à 44 ans	21 à 30 ans	8 557
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 114
Engagement total		87 150

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge légal (60-62 ans)
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation (net d'inflation) : 1.32 %

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		87 150	

SOCIÉTÉ ABADIE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : ZAC de Rivière Roche, 97200 FORT-DE-FRANCE
R.C.S. FORT-DE-FRANCE - SIREN 303 160 717

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIÈME DÉCISION

Sur proposition du Président, et après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

– Un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 222.530 €

L'associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 222.530 €, au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme.